Saint-Médard-sur-Ille	26 février 2026
Délibération du CCAS 2026-04	

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213502966-20260226-202604CCAS-DE

SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAIRIE
35250 ST MEDARD SUR ILLE
02.99.55.23.53
mairie@smdsi.fr

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CCAS DU 26 FEVRIER 2026

Date de convocation : 19/02/2026

Nombre de membres :
En exercice : 7
Présents : 6
Votants : 7

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à 20h30, le CCAS légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune, sous la présidence de Monsieur Noël BOURNONVILLE, Maire, président du CCAS.

Personnes présentes : Noël Bournonville, Magalie Dufour, Karine Guibaudet, Pierre-Antoine Vitel, Léone Calenge, Hélène Kerbrat

Personne absente : Nicole Sarret ayant donné pouvoir de vote à Noël Bournonville

Secrétaire de séance : Magalie Dufour

N°2026-04 – Promesse de bail rural

Il est fait lecture de la nouvelle promesse de bail liant les communes de Brécé et de Saint Médard sur Ille à un repreneur de terres situées à Brécé et à Servon sur Vilaine (4ha24a60ca), M. Alix RENOUX, pour un montant de loyer de 217,66€ par hectare à partir du 1er avril 2026.
Les parcelles concernées sont les suivantes :
Brécé : A51
Servon-sur-Vilaine : E589/E591/E634/E636.

Le conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** cette promesse de bail rural,
- **Autorise** M LE MAIRE à signer tout document permettant l'application de cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS,
N. BOURNONVILLE

MAIRIE SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE 35